



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre (9 JUILLET 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Absent(s) :

Monsieur Nicolas Hamelin

Tous les membres du conseil présent formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 360 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2024
- 2.4 Soumissions pour l'émission de billets

3 Sécurité publique

- 3.1 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Rang Saint-Alphonse - MTQ
- 4.2 Rang Saint-Georges - Demande citoyenne
- 4.3 392, Principale - Contrat de démolition

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Projet de lotissement - Redevances - Secteur Tawachiche

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications - Dépôt de demande pour le projet réaménagement de la bibliothèque
- 6.2 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 6.2.1 ARPLAS - Journée sur l'eau
- 6.3 Tournoi de golf annuel
- 7 **Autres sujets**
 - 7.1 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Feuillet paroissial - Publication
 - 7.2 Motion de félicitations
 - 7.2.1 Garage G. Champagne
 - 7.2.2 Fête nationale 2024
 - 7.2.3 Groupe LEG
 - 7.2.4 Inauguration du quai du 125e
 - 7.2.5 Activité du 125e avec le Club de voitures anciennes La Manivelle
 - 7.3 Demande d'aide financière
 - 7.3.1 Association des propriétaires du Lac Veillette - RSVL
 - 7.4 Fête Estivale - Appui demande dans le cadre du programme soutien aux bénévoles
 - 7.5 Varia
 - 7.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.7 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire demande si des gens dans l'assistance procèdent à l'enregistrement de la séance et dans l'affirmative, de s'identifier. Monsieur Pierre Bujold confirme qu'il enregistre la séance.

Une citoyenne présente dans la salle indique qu'elle refuse de se faire filmer. L'enregistrement doit donc se faire en ne filmant que les membres du conseil.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-07-180

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 :

- EN ajoutant deux motions de félicitations soit :
 - Inauguration du quai du 125^e;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- Activité du 125^e avec le club de voitures anciennes La Manivelle;

- EN laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-07-181

CONSIDÉRANT que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-07-182

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 36

Fin: 19 h 57

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2024.

*Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière*

2024-07-183

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvan Hamelin et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1215 et 1216;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} juin au 30 juin 2024 et portant les numéros 4161 à 4178;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juin 2024, au montant de 175 295,79 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 369 209,08 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 75 978,69 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2024-07-184

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Administration	Processus mi-mandat gestion documents MI-Consultants # 014640	8 086,50 \$	02-13000-414
Loisirs	Spectacle Fête Nationale Productions Véronique Labbé # 18-06-2024	2 500 \$	02-70295-999
Travaux publics	Jardinières et fleurs Les Serres du Domaine des Pointes # 206-2027	2 650 \$	02-61000-629

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 360 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2024

2024-07-155

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 360 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2024-606	1 360 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2024-606, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 juillet 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	41 600 \$	
2026.	43 600 \$	
2027.	45 700 \$	
2028.	48 000 \$	
2029.	50 300 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 130 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024-606 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2.4 Soumissions pour l'émission de billets

2024-07-156

Date d'ouverture :	9 juillet 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juillet 2024
Montant :	1 360 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datés du 16 juillet 2024, au montant de 1 360 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

41 600 \$	4,57000 %	2025
43 600 \$	4,57000 %	2026
45 700 \$	4,57000 %	2027
48 000 \$	4,57000 %	2028
1 181 100 \$	4,57000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,57000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF

41 600 \$	4,65000 %	2025
43 600 \$	4,65000 %	2026
45 700 \$	4,65000 %	2027
48 000 \$	4,65000 %	2028
1 181 100 \$	4,65000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,65000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 600 \$	4,55000 %	2025
43 600 \$	4,45000 %	2026
45 700 \$	4,40000 %	2027
48 000 \$	4,35000 %	2028
1 181 100 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,40700

Coût réel : 4,73914 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 juillet 2024 au montant de 1 360 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2024-606. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui

2024-07-185

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Wickham, portant le numéro 2024-06-219, faisant appui à celle de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot numéro 139-05-2024;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement provincial *sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (Chapitre P-13.1, r:7)* prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de taxation de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu de :

- DEMANDER formellement au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités, pour le financement de la Sûreté du Québec;
- TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes : ministère des Affaires municipales, ministère du Travail, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à madame Sonia LeBel, députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor;
- Transmettre la présente résolution à la MRC de Mékinac, à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Rang Saint-Alphonse - MTQ

2024-07-186

CONSIDÉRANT la demande reçue, pour la révision de la limite de vitesse maximale autorisée sur le rang Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve dans ce tronçon notamment, des commerces, des bâtiments municipaux dont la caserne incendie, et plusieurs résidences;

CONSIDÉRANT la présence de la zone de dépassement qui débute à l'intersection du chemin du Lac-Huron;

CONSIDÉRANT que le rang Saint-Alphonse est une partie de la route 153 sous juridiction du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil demande au ministère des Transports, de procéder à une évaluation du tronçon de la route 153 (rang Saint-Alphonse), à savoir si la limite maximale de vitesse est de 70 km/h et la zone de dépassement sont toujours appropriées en fonction de la situation actuelle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Rang Saint-Georges - Demande citoyenne

2024-07-187

CONSIDÉRANT la demande citoyenne pour l'asphaltage du rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière AIRRL a été refusée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil ne peut donner suite à la demande d'asphaltage du rang Saint-Georges.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 392, Principale - Contrat de démolition



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure, du 11 octobre 2023, autorisant la municipalité à procéder, par elle-même ou par un de ses mandataires, à la démolition et au nettoyage de la propriété du 392, rue Principale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, sur invitation, préparé par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accorde le mandat de démolition de l'immeuble du 392, rue Principale à Marcel Guimond et fils (MGEF) pour un montant de 13 050 \$ en plus des taxes applicables, selon le bordereau de soumission et les conditions du devis d'appel d'offres 2024-06-02.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Projet de lotissement - Redevances - Secteur Tawachiche

2024-07-189

CONSIDÉRANT la section 8 du règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT le dépôt de projet de lotissement dont le nombre de terrains à bâtir est atteint, rendant la section 8 applicable;

CONSIDÉRANT que les nouveaux lots sont des parties d'une unité d'évaluation distincte;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer le type de redevances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil confirme que la redevance sera monétaire pour les cadastres découlant du plan projet portant la minute 26563, dossier 19229 de l'arpenteur Jean-Guy Lahaie pour monsieur Marcel Veillette dans le secteur du chemin du Chevreuil et Tawachiche Est.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications - Dépôt de demande pour le projet réaménagement de la bibliothèque

2024-07-190

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser le projet réaménagement de la bibliothèque, estimé à 500 352 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque offre présentement six heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de dix heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une amélioration de l'offre de service en bibliothèque;

Il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu:

- de déposer une demande d'aide financière de 450 316 \$ dans cadre du *Programme d'aide aux immobilisations* du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de réaménagement de la bibliothèque;
- de mandater madame Manuella Perron, directrice générale, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- de hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à dix heures par semaine dès la fin du projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- d'assumer une part estimée à un minimum de 50 216 \$ dans la réalisation du projet;
- d'assumer le financement ou d'en trouver une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;
- d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

6.2.1 ARPLAS - Journée sur l'eau

2024-07-191

CONSIDÉRANT la programmation des fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les demandes de l'ARPLAS pour l'activité annuelle de la journée sur l'eau visant la promotion des activités nautiques non-motorisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- AUTORISE l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin, pour la journée du 27 juillet 2024, par l'ARPLAS pour son activité thématique de la journée sur l'eau et le stationnement gratuit pour les participants;
- AUTORISE le prêt de deux chapiteaux à montage rapide (pop-up bleu), six tables à piques-niques en bois et quatre tables longues;
- AUTORISE le don de matériel promotionnel pour prix de présence;
- AUTORISE la promotion de l'activité sur le panneau numérique;
- TRANSMETTE la demande auprès de la Patrouille nautique, pour une présence, afin d'assurer la sécurité des usagers;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Tournoi de golf annuel

2024-07-192

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac présente un tournoi de golf avec Desjardins et organisé par le club de golf Le Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT le 125^e anniversaire de la municipalité de Lac-aux-Sables en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise l'inscription d'un quatuor au montant de 390 \$ au tournoi de golf Mékinac, le 29 août 2024, au club de Golf Le St-Rémi.

Il est de plus résolu d'autoriser l'utilisation du logo du 125^e et le prêt de l'abri à montage rapide identifié Lac-aux-Sables pour cette journée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Feuillet paroissial - Publication

2024-07-193

CONSIDÉRANT le feuillet paroissial de la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie qui est publié mensuellement dans les quatre municipalités où elle est implantée;

CONSIDÉRANT que la demande de la Fabrique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil accepte l'offre de la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie pour une publication, format carte d'affaire dans le feuillet paroissial pour la période de juillet 2024 à juin 2025, au montant de 250 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Motion de félicitations

7.2.1 Garage G. Champagne

2024-07-194

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à Garage Gaston Champagne pour le 55^e anniversaire de son association avec Honda à titre de dépositaire. Cet anniversaire permet de souligner l'excellent service offert par les dirigeants et employés de cette entreprise de chez-nous.

Félicitations à monsieur Champagne et à tout votre personnel.

Bravo!

7.2.2 Fête nationale 2024

2024-07-195

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au comité organisateur de la Fête nationale 2024. Malgré les aléas de la température et les modifications à la programmation, les citoyens ont participé en grand nombre au spectacle et assisté aux feux de joie et d'artifice.

Bravo!

7.2.3 Groupe LEG

2024-07-196

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au Groupe LEG et Les Équipements Gaétan pour le prix Leader à l'export décerné par Carrefour Québec International.

Avec 40 années d'expertise dans la conception d'équipements spécialisés et 30 années de savoir-faire en forage et fondations, Groupe LEG accentue sa présence à travers le Canada.

Bravo!

7.2.4 Inauguration du quai du 125e

2024-07-197

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations aux organisateurs de l'inauguration du quai du 125^e, qui s'est tenue le 7 juillet dernier, sur le site du parc de la Pointe du Vieux-Moulin. Après la coupe officielle du ruban, un tirage d'équipements de pêche a été fait sur place, parmi les personnes présentes.

Bravo!

7.2.5 Activité du 125e avec le Club de voitures anciennes La Manivelle

2024-07-198

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations aux organisateurs de l'activité avec le club des voitures anciennes La Manivelle, dans la programmation 125^e anniversaire de la municipalité. La municipalité avait un petit air rétro pour le plaisir des citoyens et visiteurs.

Bravo pour cette journée réussie du 7 juillet !



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7.3 Demande d'aide financière

7.3.1 Association des propriétaires du Lac Veillette - RSVL

2024-07-199

CONSIDÉRANT que le lac Veillette est situé dans le bassin versant du lac aux Sables, source d'eau brute du réseau d'approvisionnement municipal d'eau potable;

CONSIDÉRANT la participation par les villégiateurs au réseau de surveillance des lacs (RSVL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte de verser une aide financière au montant de 135 \$ à l'Association des Propriétaires du Lac Veillette (APLV) pour les frais RSVL 2024 relatif au lac Veillette, après le dépôt de la facture RSVL.

Il est de plus résolu de demander à l'APLV de transmettre le rapport final à la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Fête Estivale - Appui demande dans le cadre du programme soutien aux bénévoles

2024-07-200

CONSIDÉRANT les sommes allouées pour les festivals locaux dans le cadre du programme FRR-volet 2-Enveloppe soutien aux bénévoles de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit autoriser, par résolution, le comité organisateur de l'évènement à déposer une demande, pour recevoir cette aide financière;

CONSIDÉRANT que la Fête Estivale est un évènement accessible à tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil appuie la demande du Comité de mise en valeur et de développement économique local (CMVDEL) et autorise ce comité à déposer la demande auprès de la MRC de Mékinac dans le programme FRR-volet 2-Enveloppe soutien aux bénévoles soit pour l'organisation de la Fête Estivale de Lac-aux-Sables pour un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Varia

7.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 21

Fin: 20 h 49

Monsieur le maire indique, à la population, qu'il y aura une assemblée de consultation publique, jeudi le 18 juillet 2024 à 19 h 30, pour la présentation du projet de règlement 2024-608, portant sur les quais et le règlement 2024-609 portant sur le calcul de superficie des bâtiments secondaires.

7.7 Levée de l'assemblée

2024-07-201

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 20 h 50.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

« Je Yvon Bourcier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 10 juillet 2024.

Formules Municipales No 5614-A-MST